



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 3 novembre 2021
Direction : Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion
N° d'affaire : 2021.GSI.673
Classification : Nicht klassifiziert

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) : autorisation de dépenses pour le projet « Système de protocole électronique des services de sauvetage du canton de Berne »
Crédit d'objet

1. Objet

Par le présent crédit d'objet, le Grand Conseil approuve, pour la période 2021-2026, une enveloppe budgétaire de **5 248 400 francs** composée de **frais uniques de 3 232 000 francs et de frais périodiques d'un total de 2 016 400 francs durant une première phase d'exploitation (541 600 francs au maximum par année)** pour le projet « Système de protocole électronique des services de sauvetage du canton de Berne » (ci-après « Protocole électronique de sauvetage BE ») de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI). Des frais de 600 000 francs ont déjà été approuvés pour l'étude du projet dans le crédit-cadre 2021-2023 concernant les applications TIC spécialisées de la DSSI.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée usuelle d'utilisation (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en francs	Durée d'utilisation
315006101 Logiciels	2 729 600	5 ans

3. Investissements destinés à préserver la valeur ou à générer une plus-value

Total des investissements	Inv. générant une plus-value	Inv. préservant la valeur	Réserve en %
CHF 2 729 600	CHF 2 729 600	CHF 0	0

Précision sur le montant

Le montant relève entièrement des investissements générant une plus-value.

4. Ecart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré (PII)

Dépenses d'investissement par année

En mio. de CHF	Total	Exercices précédents	2023	2024	2025	2026
Selon le présent arrêté	2.73	1.31	0.53	0.49	0.20	0.20
Selon le PII 2022-2031	0	0	0	0	0	0

Le montant n'est pas inscrit dans le PII 2021-2030. Les coûts jusqu'à 2023 seront compensés au sein du groupe de produits en fonction des possibilités. Pour les exercices 2024-2026, une augmentation du budget et du PII devra être examinée dans le cadre du prochain processus de planification.

5. Incidence sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF
315006101 Logiciels (moyenne par année)	545 920

Coûts induits à la charge du compte de résultats, découlant des dépenses d'investissement

Description	Exercice	Montants en CHF
	2022	261 800
	2023	393 500
	2024	558 100
	2025	658 100
	2026	758 100
Total en CHF		2 729 600

6. Explications / commentaires

Le point de départ des amortissements dépendra tant du déroulement du projet que de la mise en exploitation (partielle) du système.